

Toutefois, nous n'avions guère de condamnations à enregistrer du chef de contravention à la loi sur la police des cabarets.

De même, les plaintes et les poursuites relatives à des abus dans l'exercice du droit de punition vis-à-vis des élèves étaient moins fréquentes.

L'instituteur devrait bien se dire que tout procès-verbal dressé contre lui, avec comparution de ses élèves comme témoins, à charge ou à décharge, fait beaucoup plus de tort à son autorité que n'arriverait à le faire l'élève indiscipliné qu'il corrige par des châtimens corporels.

f) *Ancienneté de service.*

Par rapport au nombre de leurs années de service, les membres du personnel enseignant des écoles primaires proprement dites publiques se divisent conformément au tableau placé ci-après :

ANNÉES de SERVICE.	INSTITUTEURS.	INSTITUTRICES		TOTAUX.
		laïques.	religieuses.	
1 — 5	83	47	27	157
6 — 10	59	35	14	108
11 — 15	80	23	22	125
16 — 20	67	35	23	125
21 — 25	46	28	21	95
26 — 30	38	12	16	66
31 — 35	24	6	9	39
36 — 40	7	3	3	13
41 — 45	2	»	2	4
46 — 50	1	»	»	1
Totaux.	407	189	137	733